



PROCES VERBAL N° 05/2023

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 05 septembre 2023

Présents : JEKAL Marc – LIBERATORE Jean-Pascal (arrivé à 18h09) - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - BAZIZ Nordine- CARDELIN Isabelle - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs :

JUSTET Catherine donne pouvoir à JEKAL Marc.
HILLAIRE Bernard donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal.
PONCET Éric donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

Absents :

HLADYNINK Joël – PUCHE Viviane - LHOMME Laurent.

Secrétaire de séance : SAVIT Grégory

Début de séance : Mardi 05 septembre 2023 à 18h06

1) Approbation des procès-verbaux n° 04/2023 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 04/2023 du 12 juin 2023.
Procès-verbal approuvé à l'unanimité (10 votants).

Jean-Pascal Libérateur arrive à 18h09 après le vote de la première délibération à l'ordre du jour.

2) Demande d'un fond de concours à Alès Agglomération pour l'opération « Programme voirie 2023 » :

Monsieur le Maire indique que cette opération concerne la voirie de Pomier, Les Rimes, rue de la Gravière et pour l'année prochaine rue des Granges.

Coût de l'opération : 46 742 euros HT

Plan de financement :

Organismes	Montants HT en euros	%
ALES AGGLOMERATION (Fonds de Concours)	13 088 euros	28 %
DETR	14 022 euros	30 %
COMMUNE (Autofinancement)	19 632 euros	42 %
TOTAL	46 742 euros HT	100 %

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

3) Demande d'un fond de concours à Alès Agglomération pour l'achat d'un véhicule électrique :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un fond de concours spécial pour l'achat de broyeur ou de véhicule électrique. Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été demandés et que le devis proposé par Michel Equipement a été retenu.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Coût du véhicule : 34 415.66 euros HT

Plan de financement prévisionnel :

Organismes	Montants HT en euros	%
ALES AGGLOMERATION (Fonds de Concours)	15 000 euros	44 %
COMMUNE (Autofinancement)	19 415.66 euros	56 %
TOTAL	34 415.66 euros HT	100 %

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule sera livré le 06 septembre à la mairie.

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

4) SMEG-Travaux réseaux secs rue des Granges-Etudes d'avant-projet :

Monsieur le Maire indique que des travaux sur les réseaux humides rue des Granges vont être entrepris avec le concours des services de la Reaal d'Alès Agglomération. Monsieur le Maire souhaite que les travaux sur les réseaux secs soient réalisés en même temps et avec le concours du SMEG.

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune. Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculé la part communale.

Evaluation approximative des travaux :

-Electricité 23-136-DIS : 102 000 € TTC, soit 1 020 € TTC d'études.

-Eclairage public 23-136-EPC : 21 600 € TTC, soit 302.40 € TTC d'études.

-Génie civil Télécom 23-136-TEL : 30 000 € TTC, soit 270 € TTC d'études.

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

5) Convention de partenariat avec l'association « Melting Pop » pour l'organisation d'un concert :

Monsieur le Maire indique qu'il est préférable de mettre en place une convention afin de ne pas mettre en place une régie de recettes.

Le projet de convention a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

La convention définit les engagements de chacun.

Une participation financière de 1 500 € sera versée à l'association « Melting Pop » après la manifestation.

Hillaire Richard demande si le budget provisionnel a été modifié.

Savitz Grégory indique que le fait que le bénévolat soit valorisé sur le budget prévisionnel n'est pas un problème mais que les recettes prévisionnelles auraient dû apparaître également.

Baziz Nordine rappelle que la prochaine réunion pour l'organisation du concert aura lieu le 07 octobre 2023.

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

6) Numérotation d'une nouvelle habitation au chemin des Prats :

Monsieur le Maire indique qu'une maison est en construction au chemin des Prats et qu'il convient de la numéroter.

Afin de faciliter le repérage de cette habitation par les services de secours, de la poste, services publics et commerciaux et la localisation GPS, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la numérotation des habitations en ce sens :

La parcelle cadastrée section B numéro 163 appartenant à Monsieur POMMIER Jean-Luc est numérotée 210

L'adresse postale de Monsieur POMMIER Jean-Luc est donc n° 210 Chemin des Prats-30960 Saint-Jean de Valérisclé.

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

7) Numérotation d'une nouvelle habitation rue de la Gare :

Monsieur indique que Monsieur AKKAS Philippe va construire son habitation sur la parcelle B 1818 et que l'entrée sera juste après l'ancienne gare.

Il convient de numéroté en ce sens : Les parcelles cadastrées section B numéro 1817 et 1818 sont numérotées 14.

L'adresse postale de Monsieur AKKAS Philippe est donc n° 14 rue de la Gare-30960 Saint-Jean de

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

8) Approbation du principe de création d'une brigade de gardes champêtres intercommunaux en vue de leur mise à disposition aux communes membres :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Il convient de valider le principe de création de cette brigade. Une convention pourra ultérieurement être signée entre la Communauté Alès Agglomération et les communes membres aux fins de régir les modalités d'organisation de la mise à disposition des agents et de leurs équipements.

Libérateur Jean-Pascal indique que le garde champêtre a, en plus des missions de police municipale, des missions de police forestière.

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

9) Motion de l'AMRF relative à la zéro artificialisation nette des sols (ZAN) :

Monsieur le Maire demande si les élus du conseil municipal ont réfléchi sur cette motion et s'il est opportun de valider ce texte.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit aussi d'être solidaire avec les autres communes rurales qui peuvent être impactées par cette loi.

Malgré tout l'impact pour notre commune est dérisoire et cela n'empêchera pas d'artificialiser encore 1 hectare.

Le conseil municipal s'inquiète quant à l'artificialisation des sols et pense qu'il est important que les services de l'Etat s'en préoccupe mais que l'application des textes de lois doit rester cohérent avec les territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite ajourner ce point.

10) Décision modificative n° 01/2023 de la M57 :

Afin de régler des dépenses de fonctionnement et d'investissement notamment sur les chapitres 66 « Charges financières », suite à l'augmentation du taux du livret A sur lequel est indexé un emprunt de la commune et, 21 « Immobilisations corporelles » suite à l'achat d'un véhicule électrique, Monsieur le Maire propose de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Section Fonctionnement		Section Fonctionnement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
011/60633	400 €	66/66111	400 €
TOTAL	400 €	TOTAL	400 €

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
Section Investissement		Section Investissement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
23/231	35 000 €	21/2182	35 000 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €

Délibération votée à l'unanimité (12 votants).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h41.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

SAVIT Grégory



LE MAIRE
JEKAL Marc

